



Décision n°2026_52DEC

Département BATII
Direction de la Stratégie Patrimoniale

Objet : Délimitation de la parcelle OW n°796 sise 83 rue des Renards à Nantes, au droit de la parcelle OW n°403, sise 38-40 rue Stendhal à Nantes.

Décision

Le Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1er avril 2025 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu la demande de délimitation présentée par Monsieur Corentin LEMONNIER, à la requête du syndicat des copropriétaires des 38 et 40 rue Stendhal à Nantes, propriétaire de la parcelle OW 403,

Vu le procès-verbal établi par Monsieur Corentin LEMONNIER, en sa qualité de géomètre-expert, pour consigner les opérations menées pour établir les limites de la parcelle à délimiter,

Décide

Article 1^{er} – De délimiter conformément au plan ci-annexé la parcelle OW n°796 sise 83 rue des Renards à Nantes, au droit de la parcelle OW n°403 sise 38-40 rue Stendhal à Nantes.

Article 2 – La présente décision sera affichée, copie sera transmise à Monsieur Corentin LEMONNIER, en sa qualité de géomètre-expert.

Article 3 – M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le 11 FEV. 2026

Pour Madame La Maire,

L'adjoint délégué,

Pascal BOLO

Transmis en préfecture le :

11 FEV. 2026

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20260211-2026_52DEC-AR
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026